



Pêches et Océans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Fisheries and Oceans  
Canada

Canadian  
Coast Guard

# Avis aux navigateurs

Édition n° 11/2022  
25 novembre 2022



Sécurité d'abord, Service constant

## Édition mensuelle de l'Ouest

Canada 

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Ouest  
Édition n° 11/2022

Also available in English:  
Notices to Mariners – Monthly Western Edition  
Edition No. 11/2022

**Publié sous l'autorité de :**

Programmes de la Garde côtière canadienne  
Aides à la navigation et Voies navigables  
Pêches et Océans Canada  
Montréal QC H2Y 2E7

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer  
avec [Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca).

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,  
représenté par le ministre des Pêches, des Océans  
et de la Garde côtière canadienne, 2022.

No de cat. Fs152-9F-PDF (fichier PDF, français)  
ISSN 1719-7716

No de cat. Fs152-9E-PDF (fichier PDF, anglais)  
ISSN 1719-7708

Une version Web est disponible ici :  
<https://www.notmar.gc.ca/mensuel> (français)  
<https://www.notmar.gc.ca/monthly> (anglais)

## Notes explicatives – Avis aux navigateurs (NOTMAR)

**Les positions géographiques** correspondent directement aux graduations de la carte du Service hydrographique du Canada à la plus grande échelle (sauf s'il y a indication contraire).

**Les relèvements** sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

**La visibilité** des feux est celle qui existe par temps clair.

**Les profondeurs** - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

**Les élévations** sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée (sauf s'il y a indication contraire).

**Les distances** peuvent être calculées de la façon suivante :

- 1 mille marin = 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
- 1 mille terrestre = 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
- 1 mètre = 3,28 pieds

### Les Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires – Partie 1A des Avis aux navigateurs

Ces avis sont identifiés par un (T) ou un (P), respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des avis temporaires (T) et préliminaires (P). Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. Pour la liste des cartes touchées par les avis (T) & (P), veuillez vous référer à la publication courante des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis temporaires et préliminaires](#).

### Formulaire de suggestions et corrections

Ce formulaire est destiné spécifiquement aux suggestions et aux corrections des publications des Avis aux navigateurs. Il est disponible [en ligne](#) et aussi en [format PDF remplissable](#) inclus dans le fichier ZIP de la publication mensuelle.

Pour faire parvenir des commentaires et suggestions sur de possibles améliorations à apporter aux diverses publications et services : [Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca).

Pour signaler des différences entre une carte marine et la réalité et/ou des corrections aux livrets des *Instructions nautiques du Canada* : Remplissez le formulaire « [Programme de rapports maritimes](#) » et/ou envoyer un courriel à [shcinfo@dfo-mpo.gc.ca](mailto:shcinfo@dfo-mpo.gc.ca).

Pour signaler des urgences ou des dangers pour la navigation : [Contactez le centre de SCTM le plus près de chez vous](#)

- Canal VHF 16 (156,8 MHz)
- Fréquence MF/HF 2182 kHz/4125 kHz (là où disponible)
- \*16 sur un téléphone cellulaire (là où disponible)

### Le site Web de NOTMAR – Éditions mensuelles, corrections aux cartes et annexes graphiques

Le site Web de NOTMAR permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Les utilisateurs peuvent s'abonner gratuitement au [service d'avis par courriel](#) pour recevoir des notifications concernant leurs cartes sélectionnées, les annexes graphiques reliées à ces cartes et lorsqu'une nouvelle édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* est publiée.

De plus, la publication mensuelle et les fichiers connexes à télécharger, tels que les annexes graphiques de cartes, peuvent être obtenus en téléchargeant un seul fichier ZIP.

## Notes explicatives – Service hydrographique du Canada (SHC)

### Corrections aux cartes – Partie 2 des Avis aux navigateurs

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte 1 - Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

No. de la carte	Titre de la carte	Date de la dernière nouvelle édition de la carte	Système de référence géodésique	Dernière correction
1312	Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 10-MAI-2019 - NAD 1983			
Date de la correction hebdomadaire de la carte	05-AOÛT-2022			LNM/D. 24-SEPT-2021
Modification de la carte	Modifier			46°03'32.4"N 073°03'21.6"W
	(Voir la carte 1 P16)			(Q2022035) LF(2177) MPO(6410690-01)
	No. de référence Carte 1	No. de référence de la GCC	No. du Livre des feux	No. de référence du SHC

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **Last (dernier) Notice (Avis) to (aux) Mariners (navigateurs) / Date**.

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la « Partie 2 – Corrections aux cartes ». Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des [Livres des feux, des bouées et des signaux de brume](#).

**Note** : En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

### Cartes marines et publications canadiennes

Veuillez consulter l'avis n° 14 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2022* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant : [www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp](http://www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp).

## Notes explicatives – Services de communications et de trafic maritimes (SCTM)

### Avertissements de navigation / Avis à la navigation

La Garde côtière canadienne (GCC) procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la GCC sous la forme d'avertissements de navigation, anciennement nommé avis à la navigation<sup>1</sup> qui sont, à leur tour, suivis d'un Avis aux navigateurs pour la correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les avertissements de navigation (AVNAV) qui sont diffusés par la GCC jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les AVNAV en vigueur sont disponibles sur la page régionale pertinente du site Web des avertissements de la navigation de la GCC à <http://nis.ccg-gcc.gc.ca>.

La GCC et le SHC analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos bureaux régionaux d'émission d'AVNAV.

<p><b>Région de l'Ouest</b> <b>Centre des SCTM de Prince Rupert</b></p> <p>AVNAV séries « P »</p> <p>Garde côtière canadienne Sac 4444 Prince Rupert BC V8J 4K2</p> <p>Téléphone : 250-627-3070</p> <p>Courriel : <a href="mailto:AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca">AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca</a></p>	<p><b>Région de l'Arctique</b> <b>*Centre des SCTM d'Iqaluit</b></p> <p><i>En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.</i></p> <p>AVNAV séries « A » et « H »</p> <p>Garde côtière canadienne Case postale 189 Iqaluit NU X0A 0H0</p> <p><u>AVNAV séries « A »</u> Téléphone : 867-979-5269</p> <p><u>AVNAV séries « H »</u> Téléphone : 867-979-0310</p> <p>Télécopieur : 867-979-4264</p> <p>Courriel : <a href="mailto:AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca">AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca</a></p>
--	--

\*Service disponible en français et en anglais.

<sup>1</sup> L'expression « Avis à la navigation » fut changée à « Avertissement de navigation » en janvier 2019.

## Table des matières

<b>Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité</b>	<b>1</b>
*401/20 Transports Canada – Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19 .....	1
*1105/21 Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport .....	1
*206/22 Transports Canada – L'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2022 - Partie A3, Avis 7A : Planification d'un voyage pour les navires qui prévoient naviguer dans les eaux du Nord canadien .....	2
*905/22 Transports Canada – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique .....	3
*1101/22 Service hydrographique du Canada – Cartes marines .....	4
*1102/22 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation.....	4
*1103/22 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3)	5
*1104/22 Transports Canada – Bulletins de la sécurité des navires No. 23, No. 24, No. 25 et No. 26/2022 .....	5
<b>Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires</b>	<b>6</b>
Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs .....	6
<b>Partie 2 : Corrections aux cartes</b>	<b>7</b>
<b>Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime</b>	<b>13</b>
*1117/22 Aides radio à la navigation maritime 2022 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique) .....	13
<b>Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada</b>	<b>19</b>
<b>Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume</b>	<b>20</b>
Aucune correction pour cette partie.....	20

## Index numérique des cartes canadiennes en cause

Cet index numérique liste toutes les cartes marines mentionnées dans cette édition mensuelle des Avis aux navigateurs. Seules les cartes figurant dans la partie 2 de cette publication nécessitent une correction de carte. L'apparition des cartes dans toutes les autres parties, en particulier celles relatives à la correction d'autres publications nautiques, est incluse ici à titre de référence.

n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages
1233	<a href="#">4</a>				
3000	<a href="#">7</a>				
3002	<a href="#">7</a>				
3493	<a href="#">7, 8</a>				
3527	<a href="#">8</a>				
3602	<a href="#">8</a>				
3646	<a href="#">9</a>				
3668	<a href="#">9</a>				
3671	<a href="#">9, 10</a>				
3726	<a href="#">10</a>				
3744	<a href="#">10</a>				
3902	<a href="#">10</a>				
3937	<a href="#">10</a>				
3955	<a href="#">10, 11</a>				
3987	<a href="#">11</a>				
5349	<a href="#">4</a>				
5390	<a href="#">4</a>				
5464	<a href="#">4</a>				
7565	<a href="#">11</a>				
7621	<a href="#">11</a>				
7665	<a href="#">11</a>				
7750	<a href="#">12</a>				

## Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité

### \*401/20 Transports Canada – Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19

(Publication récurrente de l'avis \*401/20, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 04/2020*.)

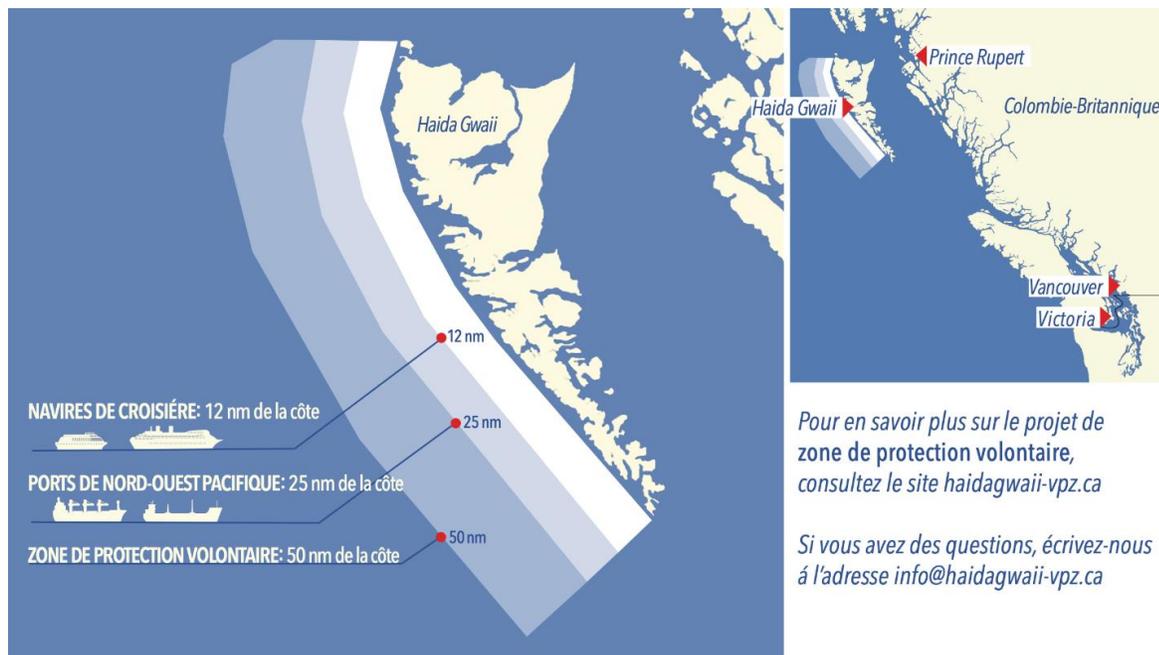
Veillez vous référer au lien ci-dessous pour les dernières mises à jour au sujet des mesures prises par Transports Canada en matière de transport en réponse à l'évolution de la nouvelle maladie à coronavirus (la COVID-19) : <https://www.tc.gc.ca/fr/initiatives/covid-19-mesures-mises-a-jour-lignes-directrices-tc.html>.

Pour obtenir des conseils destinés aux voyageurs et toute autre mise à jour, veuillez consulter : [Canada.ca/le-coronavirus](https://Canada.ca/le-coronavirus).

### \*1105/21 Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport

(Publication récurrente de l'avis \*1105/21, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 11/2021*.)

Référence : Avis \*903/21 est annulé.



**La zone de protection volontaire pour le transport sur la côte ouest de l'archipel Haida Gwaii (anciennement appelés les îles de la Reine-Charlotte)**

L'isolement, le littoral accidenté, les conditions météorologiques et de navigation en mer changeantes et le riche patrimoine écologique et culturel rendent l'archipel Haida Gwaii vulnérable à la possible pollution causée par les déficiences des navires et les accidents maritimes. Le fait d'accroître la distance qui sépare les bâtiments de la côte peut augmenter le temps disponible pour résoudre les problèmes de propulsion, de direction ou de nature autre et la probabilité qu'un remorqueur soit en mesure d'intervenir auprès d'un bâtiment en panne ou à la dérive. Cela réduit également le risque d'échouement et de déversement d'hydrocarbures.

Une zone de protection volontaire pour le transport maritime sur la côte ouest de l'archipel Haida Gwaii est actuellement en vigueur. Dans cette zone, les bâtiments commerciaux de 500 tonneaux (jauge brute) ou plus doivent se trouver à au moins 50 milles nautiques de la côte lorsqu'ils transitent à l'ouest de l'archipel Haida Gwaii, à quelques exemptions près :

- Les navires de croisières doivent rester à au moins 12 milles nautiques de la côte;
- Les bâtiments qui transitent entre les ports de Nord-Ouest Pacifique (Washington, Alaska, Colombie-Britannique) doivent rester à au moins 25 milles nautiques de la côte;
- Les remorqueurs et les barges (poussage et remorquage) n'ont pas de distance minimale à respecter;
- Les bateaux de pêche n'ont pas de distance minimale à respecter.

Voici les coordonnées de la zone de protection volontaire pour le transport maritime :

54° 15.436' N	133° 04.788' W
54° 17.572' N	134° 02.484' W
54° 13.614' N	134° 19.427' W
54° 11.786' N	134° 30.841' W
53° 44.036' N	134° 32.677' W
53° 11.118' N	134° 16.412' W
52° 18.483' N	133° 20.917' W
51° 24.590' N	132° 04.081' W
51° 56.158' N	131° 01.830' W

Les bâtiments doivent respecter ces distances de façon volontaire et seulement si elles ne mettent pas en danger la sécurité de la navigation, du bâtiment, des personnes à bord et de la cargaison.

(NW-P-1085-20)

**\*206/22 Transports Canada – L'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2022 - Partie A3, Avis 7A : Planification d'un voyage pour les navires qui prévoient naviguer dans les eaux du Nord canadien**

(Publication récurrente de l'avis \*206/22, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 02/2022*.)

Transports Canada a révisé l'avis 7A, Planification d'un voyage pour les navires qui prévoient naviguer dans les eaux du Nord canadien, de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour refléter le Règlement sur la sécurité de la navigation et la prévention de la pollution dans l'Arctique ([RSNPPA](#)) et de fournir une orientation supplémentaire sur la planification du voyage

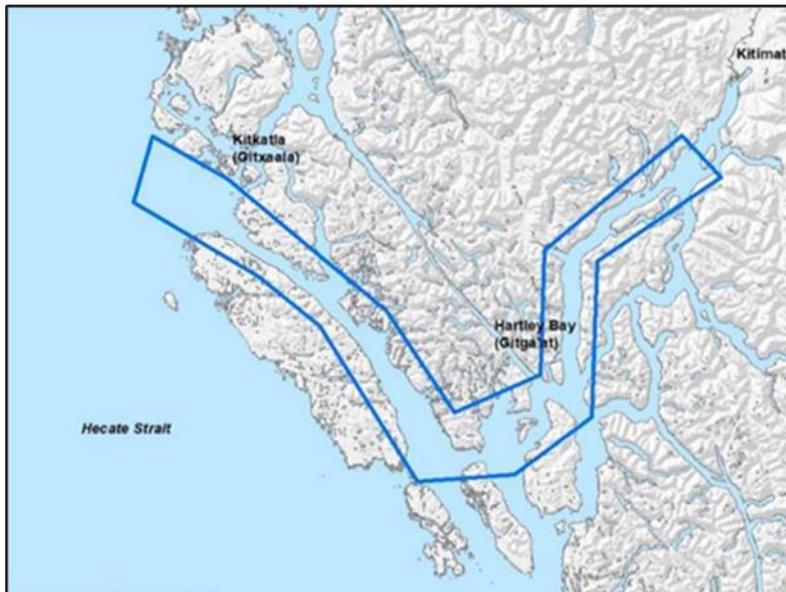
## **\*905/22 Transports Canada – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique**

(Publication récurrente de l'avis \*905/22, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 09/2022.*)

Les lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord, qui sont non contraignantes, visent à améliorer la sécurité sur les plans d'eau en réduisant les interférences entre les activités marines des Premières Nations, comme la pêche et la récolte littorale, et la navigation commerciale entre Kitimat et l'entrée Browning. Les lignes directrices sont entrées en vigueur le 1er septembre 2022 et seront examinées périodiquement.

Les lignes directrices s'appliquent à tous les navires qui naviguent sur les voies situées entre Kitimat et l'entrée Browning. Ce secteur comprend :

- le chenal de Douglas;
- le passage Wright;
- le passage Wright;
- le passage Otter;
- le passage de Nepean;
- le chenal Principe.



**Le document complet des lignes directrices est disponible au lien suivant :**

[https://www.notmar.gc.ca/publications/mensuel/documents/LignesDirectricesGestionVoiesNavigablesCoteNord\\_Sept2022.pdf](https://www.notmar.gc.ca/publications/mensuel/documents/LignesDirectricesGestionVoiesNavigablesCoteNord_Sept2022.pdf)

Ces lignes directrices ne remplacent ou ne modifient d'aucune façon l'application des lois et des règlements canadiens et internationaux, y compris le Règlement sur les abordages. De plus, ces lignes directrices ne limitent d'aucune façon le capitaine ou le pilote d'un navire dans sa capacité à prendre des décisions pour protéger le navire, l'équipage ou l'environnement marin.

Les lignes directrices comprennent des renseignements pour :

- tous les navires qui portent sur :
  - les zones de sécurité côtière;
  - les mesures de routage;
  - les réductions de la vitesse;
  - les croisements et les passages;
  - une zone d'opération spéciale dans le passage Wright;
  - les pannes mécaniques ou électriques.
- les grands navires marchands, notamment les vraquiers, les navires de marchandises générales, les navires de vrac liquide et les navires à passagers;
- les remorqueurs et les barges;
- les navires qui naviguent dans les secteurs préoccupants des Premières Nations où une attention spéciale doit être portée afin de s'assurer que les usagers des collectivités locales peuvent utiliser le secteur et s'y déplacer en toute sécurité.

**\*1101/22 Service hydrographique du Canada – Cartes marines**

Cartes	Titre	Échelle	Publié	Cat#	Prix
<b>Nouvelles éditions</b>					
1233	Cap aux Oies à/to Sault-au-Cochon	1:50 000	2022-11-18	1	\$20.00
5349	Hopes Advance Bay	1:24 000	2022-11-18	4	\$20.00
5390	Wakeham Bay and Fisher Bay et les Approches/and Approches	1:37 500	2022-11-18	4	\$20.00
5464	Diana Bay (Partie Sud/Southern Portion)	1:20 000	2022-11-18	4	\$20.00

**\*1102/22 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation**

Numéro CÉN S-57	Titre de la carte	L'échelle de compilation	Publié
<b>Cartes nouvelles</b>			
CA473521 (Edn 1.000)	Wakeham Bay and Fisher Bay et les Approches/and Approches	1:18 750	2022-11-04
CA571114 (Edn 1.000)	Otard Bay	1:6 000	2022-11-04
CA571115 (Edn 1.000)	Port Louis	1:6 000	2022-11-04
CA571116 (Edn 1.000)	Port Louis and Otard Bay	1:6 000	2022-11-04
CA571117 (Edn 1.000)	Port Louis and Otard Bay	1:6 000	2022-11-04
CA573522 (Edn 1.000)	Diana Bay (Partie Sud/Southern Portion)	1:10 000	2022-11-18
<b>Nouvelles éditions</b>			
CA373504 (Edn 2.000)	Pelly Bay	1:62 500	2022-11-04
CA376361 (Edn 4.000)	Cape Makkovik to/à Winsor Harbour Island	1:30 000	2022-11-25
CA379131 (Edn 5.000)	Baie Piashti à/to Île au Marteau	1:35 000	2022-11-18
CA379216 (Edn 9.000)	Iles de la Madeleine	1:75 000	2022-11-25
CA471020 (Edn 2.000)	Selwyn Inlet	1:45 000	2022-11-18
CA473413 (Edn 2.000)	Hopes Advance Bay	1:12 000	2022-11-18

Numéro CÉN S-57	Titre de la carte	L'échelle de compilation	Publié
CA473505 (Edn 2.000)	Korvigdjuak Island Channels	1:25 000	2022-11-04
CA473506 (Edn 2.000)	St. Peter Bay	1:15 000	2022-11-04
CA570127 (Edn 10.000)	Vancouver Harbour Eastern Portion/Partie Est	1:5 000	2022-11-11
CA571077 (Edn 3.000)	CA571077	1:22 000	2022-11-11
CA576720 (Edn 3.000)	Fogo Harbour	1:5 000	2022-11-25
CA579102 (Edn 5.000)	Pointe-Basse	1:2 500	2022-11-25
CA579134 (Edn 2.000)	Baie Johan-Beetz et/and Baie Piashti	1:6 000	2022-11-25

**\*1103/22 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3)**

Cartes	Titre	Échelle	Publié
<b>Cartes retirées en permanence</b>			
RM-5390	Wakeham Bay and Fisher Bay et les Approches/and Approches		

**\*1104/22 Transports Canada – Bulletins de la sécurité des navires No. 23, No. 24, No. 25 et No. 26/2022**

De nouveaux **Bulletins de la sécurité des navires** ont récemment été publiés sur le [site web de Transports Canada](#).

Pour consulter ou télécharger ces bulletins, s'il vous plaît cliquez sur les liens ci-dessous :

[Bulletin No. 23/2022](#) – Clarification des normes sur les émissions des moteurs pour les petits bâtiments canadiens  
No SGDDI : 18860115

[Bulletin No. 24/2022](#) – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique  
No SGDDI : 18946578

[Bulletin No. 25/2022](#) – Clarification sur la mesure de la « longueur de coque » conformément à définition sous la partie 0.1 du Règlement sur la Sécurité des Bâtiments de Pêche  
No SGDDI : 18974550

[Bulletin No. 26/2022](#) – Lignes directrices concernant les exigences relatives au transport de Radiobalises de Localisation des Sinistres (RLS) à bord des petits bâtiments de pêche  
No SGDDI : 18974468

Inscrivez-vous au [bulletin électronique](#) pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site web.

Contactez-nous au [securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca](mailto:securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca) ou 1-855-859-3123 (sans frais).

## Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires

### Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs

Nous vous rappelons que la période de commentaires est toujours ouverte pour les avis préliminaires actifs suivants :

n° d'avis	n° de la carte de référence	Aides concernées (n° LF)	L'intention de l'avis
<b>Autres avis préliminaires</b>			
<a href="#">912(P)/22</a>		N/A	Système de positionnement global différentiel (DGPS) au Canada

Veillez vous référer à la publication des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis \(T\) et \(P\)](#) pour plus de détails.

### Eaux intérieures

#### Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

#### Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

### Côte du Pacifique

#### Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

#### Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

## Partie 2 : Corrections aux cartes

### 3000 - Juan de Fuca Strait to/à Dixon Entrance - Nouvelle édition - 20-JANV-1989 - NAD 1927

25-NOV-2022

LN/D. 07-OCT-2022

Rayer la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 46204  
(Voir la Carte 1, Q58) 52°25'31.0"N 129°47'24.5"W

MPO(6204669-01)

Porter une bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée  
46204 51°23'31.6"N 128°45'55.1"W  
(Voir la Carte 1, Q58)

MPO(6204669-02)

### 3002 - Queen Charlotte Sound to/à Dixon Entrance - Nouvelle édition - 16-DÉC-1994 - NAD 1927

25-NOV-2022

LN/D. 07-OCT-2022

Rayer la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 46204  
(Voir la Carte 1, Q58) 52°25'30.9"N 129°47'24.1"W

MPO(6204669-01)

Porter une bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée  
46204 51°23'31.5"N 128°45'54.7"W  
(Voir la Carte 1, Q58)

MPO(6204669-02)

### 3493 - Vancouver Harbour Western Portion/Partie Ouest - Nouvelle édition - 15-NOV-2019 - WGS84

18-NOV-2022

LN/D. 09-SEPT-2022

Porter une bouée espar de tribord lumineuse rouge FI R  
(Voir la Carte 1, Qb)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073 49°16'10.0"N 123°07'26.0"W

MPO(6204666-01)

Porter une bouée espar de bâbord lumineuse verte FI G  
(Voir la Carte 1, Qc)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073 49°16'13.6"N 123°07'20.9"W

MPO(6204666-02)

Porter une bouée espar de tribord lumineuse rouge FI R  
(Voir la Carte 1, Qb)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073 49°16'13.1"N 123°07'07.9"W

MPO(6204666-03)

Porter une bouée espar de bâbord lumineuse verte FI G  
(Voir la Carte 1, Qc)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073 49°16'25.0"N 123°06'37.9"W

MPO(6204666-04)

Rayer la bouée cylindrique d'avertissement jaune  
(Voir la Carte 1, Qi)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073 49°16'14.7"N 123°07'27.1"W

MPO(6204666-05)

Déplacer la bouée espar de bâbord lumineuse verte FI G  
(Voir la Carte 1, Qc)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073 de 49°16'12.5"N 123°07'37.6"W  
à 49°16'12.9"N 123°07'36.9"W

MPO(6204666-06)

Déplacer	la bouée espar de bâbord lumineuse verte FI G (Voir la Carte 1, Qc) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073	de 49°16'14.8"N 123°07'13.4"W à 49°16'14.8"N 123°07'13.0"W	<i>MPO(6204666-07)</i>
Porter	une bouée charpente de contrôle blanc et orange (Voir la Carte 1, Qk) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073	49°16'14.7"N 123°07'27.9"W	<i>MPO(6204666-08)</i>
Porter	une bouée charpente de contrôle blanc et orange (Voir la Carte 1, Qk) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073	49°16'14.8"N 123°07'23.8"W	<i>MPO(6204666-09)</i>
Porter	une bouée charpente de contrôle blanc et orange (Voir la Carte 1, Qk) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073	49°16'14.7"N 123°07'26.0"W	<i>MPO(6204666-10)</i>
<b>3527 - Baynes Sound - Nouvelle édition - 06-AVR-2001 - NAD 1983</b>			
04-NOV-2022			LNMD. 09-SEPT-2022
Rayer	Booms/Pannes Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470218	49°35'04.2"N 124°52'52.5"W	<i>MPO(6204662-01)</i>
Porter	une épave Wk avec une profondeur connue de 9.1 mètres (Voir la Carte 1, K26) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470218	49°35'07.3"N 124°52'51.1"W	<i>MPO(6204662-02)</i>
Porter	une profondeur de 1.8 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470218	49°35'03.9"N 124°53'01.0"W	<i>MPO(6204662-03)</i>
Porter	une profondeur de 1.8 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470218	49°34'51.8"N 124°52'54.8"W	<i>MPO(6204662-04)</i>
Porter	une profondeur de 0.2 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470218	49°34'09.5"N 124°52'31.7"W	<i>MPO(6204662-05)</i>
<b>3602 - Approches to/Approches à Juan de Fuca Strait - Nouvelle édition - 29-NOV-2002 - NAD 1983</b>			
11-NOV-2022			LNMD. 14-OCT-2022
Porter	une profondeur de 3 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370203	48°46'24.8"N 125°11'46.4"W	<i>MPO(6204664-07)</i>

**3646 - Uchucklesit Inlet - Nouvelle édition - 30-JUIN-1995 - NAD 1983**

04-NOV-2022

LNLM/D. 19-AOÛT-2022

Porter les limites de ferme marine  
(Voir la Carte 1, K48.1)

joignant 48°58'27.3"N 124°59'53.4"W  
48°58'25.5"N 124°59'51.6"W  
48°58'30.1"N 124°59'40.8"W  
48°58'31.9"N 124°59'42.6"W  
et 48°58'27.3"N 124°59'53.4"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570228

MPO(6204661-01)

**3646 - Ucluelet Inlet - Nouvelle édition - 30-JUIN-1995 - NAD 1983**

11-NOV-2022

LNLM/D. 04-NOV-2022

Porter une épave dangereuse dont les mâts sont visibles  
(Voir la Carte 1, K25)

48°56'10.0"N 125°31'43.1"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570226

MPO(6204667-01)

**3668 - Alberni Inlet - Nouvelle édition - 07-AVR-2000 - NAD 1983**

04-NOV-2022

LNLM/D. 03-JUIN-2022

Porter une épave de brassiage inconnu  
(Voir la Carte 1, K29)

49°05'10.3"N 124°49'31.3"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167

MPO(6204658-01)

Porter une ferme marine  
(Voir la Carte 1, K48.2)

48°58'28.6"N 124°59'37.4"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167

MPO(6204661-02)

**3671 - Barkley Sound - Nouvelle édition - 04-NOV-2005 - NAD 1983**

11-NOV-2022

LNLM/D. 07-OCT-2022

Porter une profondeur de 0.8 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)

48°46'41.7"N 125°10'03.9"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338

MPO(6204664-01)

Porter une profondeur de 0.6 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)

48°46'48.8"N 125°12'10.9"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338

MPO(6204668-01)

Porter une profondeur de 0.7 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)

48°46'26.7"N 125°09'51.7"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338

MPO(6204668-02)

Porter une profondeur de 1.8 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)

48°46'36.2"N 125°11'55.2"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338

MPO(6204668-03)

Porter une profondeur de 2.5 mètres  
(Voir la Carte 1, I10)

48°46'26.8"N 125°09'59.7"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338

MPO(6204668-04)

Porter	une profondeur de 3.6 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	48°46'29.2"N 125°10'24.8"W	MPO(6204668-05)
<b>3726 - Laredo Sound and Approaches - Nouvelle édition - 07-OCT-2016 - WGS84</b>			
25-NOV-2022			LNМ/D. 07-OCT-2022
Rayer	la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 46204 (Voir la Carte 1, Q58)	52°25'32.6"N 129°47'27.7"W	MPO(6204669-01)
<b>3744 - Queen Charlotte Sound - Nouvelle édition - 20-MAI-1988 - NAD 1927</b>			
25-NOV-2022			LNМ/D. 07-OCT-2022
Rayer	la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 46204 (Voir la Carte 1, Q58)	52°25'30.7"N 129°47'24.0"W	MPO(6204669-01)
Porter	une bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 46204 (Voir la Carte 1, Q58)	51°23'31.3"N 128°45'54.6"W	MPO(6204669-02)
<b>3902 - Hecate Strait - Nouvelle édition - 09-DÉC-1988 - NAD 1927</b>			
25-NOV-2022			LNМ/D. 07-OCT-2022
Rayer	la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 46204 (Voir la Carte 1, Q58)	52°25'30.8"N 129°47'24.0"W	MPO(6204669-01)
<b>3937 - Queens Sound - Carte nouvelle - 07-JUIL-2000 - NAD 1983</b>			
18-NOV-2022			LNМ/D. 10-JUIN-2022
Porter	une profondeur de 2.4 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470386	51°56'27.5"N 128°17'09.3"W	MPO(6204665-01)
Rayer	la profondeur hors position de 6.1 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470386	51°56'29.1"N 128°17'06.4"W	MPO(6204665-02)
<b>3955 - Porpoise Harbour, Ridley Island and Approaches/et les Approches - Nouvelle édition - 29-AVR-2022 - WGS84</b>			
04-NOV-2022			LNМ/D. 14-OCT-2022
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - <a href="https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3955_6204650_1_202210040954.pdf">https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3955_6204650_1_202210040954.pdf</a>	54°12'35.0"N 130°20'00.0"W	MPO(6204650-01)
Porter	une profondeur de 0.2 mètre (Voir la Carte 1, I10)	54°14'13.4"N 130°20'20.0"W	MPO(6204650-02)
Porter	une profondeur de 14.8 mètres (Voir la Carte 1, I10)	54°14'06.7"N 130°20'18.5"W	MPO(6204650-03)
Porter	une profondeur de 0.4 mètre (Voir la Carte 1, I10)	54°14'20.0"N 130°20'21.0"W	MPO(6204650-04)

Porter	une profondeur de 1.4 mètre (Voir la Carte 1, I10)	54°14'37.7"N 130°20'21.9"W  MPO(6204650-05)
Porter	une profondeur de 18 mètres (Voir la Carte 1, I10)	54°14'43.3"N 130°20'34.4"W  MPO(6204650-06)
Porter	une profondeur de 7.1 mètres (Voir la Carte 1, I10)	54°14'43.6"N 130°20'29.6"W  MPO(6204650-07)
Porter	une profondeur de 1.4 mètre (Voir la Carte 1, I10)	54°14'44.5"N 130°20'22.9"W  MPO(6204650-08)
 <b>3987 - Kitkatla Channel and/et Porcher Inlet - Carte nouvelle - 25-DÉC-2009 - NAD 1983</b>		
18-NOV-2022		LNMD. 30-SEPT-2022
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - <a href="https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3987_6204663_1_202210171215.pdf">https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3987_6204663_1_202210171215.pdf</a>	53°54'00.0"N 130°32'00.0"W  MPO(6204663-01)
 <b>7565 - Clyde Inlet - Nouvelle édition - 03-JUIN-2022 - WGS84</b>		
11-NOV-2022		
Modifier	70° pour lire 68°	entre 70°29'48.0"N 068°30'23.0"W et 70°17'42.0"N 068°30'23.0"W MPO(6604949-01)
 <b>7621 - Amundsen Gulf - Nouvelle édition - 25-FÉVR-2022 - NAD 1983</b>		
04-NOV-2022		
Porter	une obstruction avec une profondeur connue de 4.2 mètres, Rep (2022) (Voir la Carte 1, K41) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273344	69°50'16.2"N 124°16'17.0"W  MPO(6604947-01)
Porter	une profondeur de 22 mètres, Rep (2022) (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273344	69°39'02.9"N 123°45'17.3"W  MPO(6604947-02)
 <b>7665 - Franklin Bay and/et Darnley Bay - Carte nouvelle - 13-JUIN-1986 - NAD 1927</b>		
04-NOV-2022		LNMD. 19-OCT-2018
Porter	une obstruction avec une profondeur connue de 4.2 mètres, Rep (2022) (Voir la Carte 1, K41) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273344	69°50'15.4"N 124°16'07.9"W  MPO(6604947-01)
Porter	une profondeur de 22 mètres, Rep (2022) (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273344	69°39'02.1"N 123°45'08.2"W  MPO(6604947-02)
Rayer	la profondeur de 77 mètres (Voir la Carte 1, I10)	69°38'51.7"N 123°45'07.4"W  MPO(6604947-03)

**7750 - Cambridge Bay - Nouvelle édition - 06-MAI-2022 - NAD 1983**  
11-NOV-2022

Modifier	la bouée espar de tribord rouge, marquée 2 pour lire une bouée espar de tribord lumineuse rouge 'FI R', marquée 2 (Voir la Carte 1, Qb) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473332	69°02'43.0"N 105°05'12.0"W  (A2022014) LF(2526) MPO(6604952-01)
Modifier	la bouée espar de bâbord verte, marquée 7 pour lire une bouée espar de bâbord lumineuse verte 'FI G', marquée 7 (Voir la Carte 1, Qc) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473332	69°02'38.0"N 104°59'23.0"W  (A2022015) LF(2527) MPO(6604953-01)
Modifier	la bouée espar de tribord rouge, marquée 8 pour lire une bouée espar de tribord lumineuse rouge 'FI R', marquée 8 (Voir la Carte 1, Qb) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473332	69°02'45.0"N 104°58'48.0"W  (A2022016) LF(2528) MPO(6604954-01)
Modifier	la bouée espar de bâbord verte, marquée 11 pour lire une bouée espar de bâbord lumineuse verte 'FI G', marquée 11 (Voir la Carte 1, Qc) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473332	69°03'00.0"N 104°58'52.0"W  (A2022017) LF(2529) MPO(6604955-01)

## Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime

### \*1117/22 Aides radio à la navigation maritime 2022 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique)

#### Première page

SUPPRIMER COMME SUIV :

- ① **COVID-19 : Le capitaine du navire a l'obligation de signaler ces informations au Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) le plus proche :**
- Les navires opérant dans les eaux canadiennes :  
voir [section 3.5 Zone de trafic maritime local](#)
  - Les navires opérant dans les zones du système de trafic hauturier :  
voir [section 3.8 Exigences du rapport d'information préalable à l'arrivée](#)

#### Page 2-33

SUPPRIMER COMME SUIV :

### 2.1.8 Prince Rupert, Colombie-Britannique

...

#### **Service de consultation par radiogoniométrie VHF**

~~Un service par radiogoniométrie VHF (VHF/DF) est disponible pour les navires se trouvant à l'intérieur de la zone de couverture VHF des sites de réception de Mount Hays, de Dundas Island, de Cumshewa, de Van, de Naden Harbour, de Mount Gil, de Klemtu et de Calvert Island. Des informations portant sur la position et/ou le relèvement ainsi que sur la distance peuvent être fournies pour utilisation à la discrétion de l'utilisateur.~~

#### Page 2-34, 2-35

SUPPRIMER COMME SUIV :

Tableau 2-17 - SCTM Prince Rupert/VAJ - Communications navire/terre

Barry Inlet 52°34'30"N 131°45'13"W	C11 C16 C26 C83A	-	-	-
Cumshewa 53°09'33"N 131°59'47"W	C11 C16 C70 C83A C84	-	-	<del>Service de radiogoniométrie par VHF disponible.</del>

Dundas Island 54°31'16"N 130°54'55"W	C16 C70 C71 C83A C84	-	-	<del>Service de radiogoniométrie par VHF disponible.</del>
Kitimat 54°03'20"N 128°37'51"W	C11 C16 C83A	-	-	Le site sera relocalisé en permanence sur Maitland Island en 2021. Ce site est actuellement en attente et non surveillé pendant que le site de Maitland Island subit des tests opérationnels.
Maitland Island 53°44'05"N 128°56'18"W	C11 C16 C83A	-	-	Ce site est en mode de test opérationnel. La mise en service officielle du site sera annoncée dans l'édition mensuelle des <i>Avis aux navigateurs</i> .
Porcher Island 53°55'04"N 130°21'00"W	C11 C16 C83A	-	-	Ce site est en mode de test opérationnel. La mise en service officielle du site sera annoncée dans l'édition mensuelle des <i>Avis aux navigateurs</i> .
Klemtu 52°34'45"N 128°33'45"W	C11 C16 C70 C83A C84	-	-	<del>Service de radiogoniométrie par VHF disponible.</del>
Rose Inlet 52°13'18"N 131°12'54"W	C11 C16 C26 C70 C83A	-	-	-
Mount Dent 55°12'58"N 129°59'18"W	C16 C84	-	-	Ce site est alimenté par site solaire. Le service RMC n'est disponible que sur demande pendant les mois d'hiver.
Mount Gil 53°15'46"N 129°11'42"W	C11 C16 C26 C70 C83A	-	-	<del>Service de radiogoniométrie par VHF disponible.</del>
Mount Hays 54°17'12"N 130°18'49"W	C11 C16 C70 C71 C83A C84	-	-	<del>Service de radiogoniométrie par VHF disponible.</del>
Naden Harbour 53°57'18"N 132°56'30"W	C11 C16 C70 C71 C83A C84	-	-	<del>Service de radiogoniométrie par VHF disponible.</del>

Van Inlet 53°15'08"N 132°32'31"W	C11 C16 C26 C83A	-	-	Service de radiogoniométrie par VHF disponible.
Calvert Island 51°35'21"N 128°00'43"W	C11 C16 C70 C83A C84	-	-	Service de radiogoniométrie par VHF disponible.

**Page 2-50**

**SUPPRIMER COMME SUIT:**

**2.1.12 Victoria, Colombie-Britannique**

...

**Service de consultation par radiogoniométrie VHF**

Un service de radiogoniométrie par VHF (VHF/DF) est disponible pour les navires qui se trouvent à l'intérieur de la zone de couverture VHF du site de réception de l'Île Bowen, du Mont Parke, du Mont Newton et du Mont Helmcken. Des informations portant sur la position et/ou le relèvement ainsi que sur la distance peuvent être fournies pour utilisation à la discrétion de l'utilisateur.

**Page 2-51**

**SUPPRIMER COMME SUIT:**

**Tableau 2-25 - SCTM Victoria/VAK - Communications navire/terre**

Sites situés à	Voies	Fréquences		Remarques
		d'émission	de réception	
Annacis Island 49°11'35"N 122°55'09"W	C16 C26 C70 C74 C83A	-	-	-
Bowen Island 49°20'41"N 123°23'13"W	C11 C12 C16 C70 C83A C84	-	-	Service de radiogoniométrie par VHF disponible.
Gabriola Island 49°09'11"N 123°50'35"W	C11 C16 C83A	-	-	Voie C83A n'est pas surveillée 24/7.

Sites situés à	Voies	Fréquences		Remarques
		d'émission	de réception	
Mount Parke 48°50'23"N 123°17'41"W	C11 C16 C26 C70 C74 C83A	-	-	<del>Service de radiogoniométrie par VHF disponible.</del>
Mount Newton 48°36'48"N 123°26'35"W	C11 C16 C70 C83A C84	-	-	<del>Service de radiogoniométrie par VHF disponible.</del>
Mount Helmcken 48°24'07"N 123°34'17"W	C11 C16 C70 C83A C84	-	-	<del>Service de radiogoniométrie par VHF disponible.</del>

### **Page 3-8**

#### **SUPPRIMER COMME SUIT:**

### **3.5.6 Comptes rendus inhabituels**

Conformément au Règlement sur les zones de services de trafic maritime, un rapport indiquant le nom du navire, sa position et une description de l'incident doit être fait avant que le navire ne fasse route, dès que le capitaine a connaissance de l'une ou l'autre des situations suivantes :

- a) toute existence à bord du navire d'un incendie;
- b) l'implication du navire dans un abordage, échouement ou talonnage;
- c) toute défectuosité, de la coque du navire, des appareils de propulsion principale, des appareils à gouverner, du radar, compas, équipement de radiocommunications, ancres ou câbles;
- d) tout déversement ou menace de déversement de polluant par le navire, dans l'eau;
- e) la vue d'un autre navire qui semble désarmé;
- f) tout obstacle à la navigation;
- g) toute aide à la navigation défectueuse, endommagée, manquante ou déplacée;
- h) la présence de tout polluant dans l'eau;
- i) la présence d'un navire qui pourrait entraver le mouvement d'autres navires;
- j) toutes conditions météorologiques ou tout état des glaces défavorables qui pourraient nuire à la sécurité de la navigation.

**Ce qui suit est également demandé :**

- ~~k) signaler toute personne ou tout membre d'équipage à bord gravement malade ou présentant des symptômes de COVID-19.~~

### **Page 3-15**

#### **MODIFIER COMME SUIV :**

### **3.8.1 Rapport STMC – Zone de trafic hauturier**

...

Ce qui suit est également demandé :

- i. la date d'expiration du Certificat de gestion de la sécurité ISM;
- ii. l'Attestation de conformité ISM;
- iii. le certificat de la Convention internationale de 2001 sur la responsabilité civil pour les dommages dû à la pollution par les hydrocarbures de soute (connu comme un certificat sous le régime de la Convention sur les hydrocarbures de soute s'il y en a un démis à l'égard du navire); **et,**
- iv. Certificat d'assurance ou autre garantie financière relative à la responsabilité en cas d'enlèvement d'épaves;~~et,~~
- ~~v. signaler toute personne ou tout membre d'équipage à bord gravement malade ou présentant des symptômes de COVID-19.~~

### **Page 3-16**

#### **MODIFIER COMME SUIV :**

### **3.8.2 ECAREG – Renseignements requis**

...

Ce qui suit est également demandé :

- i. la date d'expiration du Certificat de gestion de la sécurité ISM;
- ii. l'Attestation de conformité ISM;
- iii. le certificat de la Convention internationale de 2001 sur la responsabilité civil pour les dommages dû à la pollution par les hydrocarbures de soute (connu comme un certificat sous le régime de la Convention sur les hydrocarbures de soute s'il y en a un démis à l'égard du navire); **et,**
- iv. Certificat d'assurance ou autre garantie financière relative à la responsabilité en cas d'enlèvement d'épaves;~~et,~~
- ~~v. signaler toute personne ou tout membre d'équipage à bord gravement malade ou présentant des symptômes de COVID-19.~~

**Page 3-19**

**MODIFIER COMME SUIT:**

**3.8.3.7 Autres situations**

Un rapport de position (RP) doit être produit avec les indicatifs A, B, et C ou D, E, F, S et X dès que possible une fois que le capitaine du bâtiment est au courant de l'une ou l'autre des circonstances ci-après :

- a) un autre bâtiment est apparemment en difficulté;
- b) il y a un obstacle à la navigation;
- c) une aide à la navigation ne fonctionne pas de manière appropriée, est endommagée, n'est plus à sa position ou est manquante; **et**
- d) les conditions de glace ou les conditions climatiques compromettent la sécurité de la navigation;
- e) un polluant est présent dans l'eau; ~~et~~
- f) ~~signaler toute personne ou tout membre d'équipage à bord gravement malade ou présentant des symptômes de COVID-19.~~

## Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada

---

Les volumes suivants des **Instructions nautiques du Canada** ont récemment été mis à jour sur le [site web du Service hydrographique du Canada](#).

N°	Titre
<b>Côte Atlantique</b>	
<b>ATL110</b>	Fleuve Saint-Laurent, Cap Whittle / Cap Gaspé aux Escoumins et Île d'Anticosti
<b>ATL111</b>	Fleuve Saint-Laurent, Île Verte à Québec et Fjord du Saguenay
<b>Centre du Canada</b>	
<b>CEN308</b>	Canal Rideau et Rivière des Outaouais

Chaque volume comprend une section intitulée « Registre des modifications » qui énumère toutes les mises à jour qui ont été incorporées pendant l'année civile en cours.

## **Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume**

---

Aucune correction pour cette partie.